

# COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PERCHE EMERAUDE

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

072-247200686-20250310-D10\_03\_2025\_37b-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 26/03/2025  
Publication : 26/03/2025

## Délibération n°10-03-2025-037

2.2 Actes relatifs au droit d'occupation ou d'utilisation des sols

### EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE *Séance du Lundi 10 mars 2025*

Date de convocation	4 mars 2025
Date d'affichage	4 mars 2025

Membres en exercice	55
Membres présents	36
Votants	47 (dont 11 pouvoirs)

L'AN DEUX MILLE VINGT CINQ, le 10 mars à 18h00, le Conseil de Communauté, légalement convoqué, s'est réuni à la Salle polyvalente à La Chapelle Saint Rémy, sous la présidence de M. Didier REVEAU.

**Etaient présents** : 35 - M. Serge AUGER, M. Éric BARBIER, M. Emmanuel BOIS, M. Régis BOURNEUF, M. Régis BREBION, M. Guy CHEVAUCHER, M. Jean-Pierre CIRON, Mme Christine CORMIER, M. Dominique COUALLIER, M. Arnault de CALONNE, Mme Liliane DENIS, M. Éric DESCOMBES, M. Jean DUMUR, Mme Patricia ÉDET, M. Dominique ÉDON, M. Yves GOULLIER, M. Thierry GUÉRIN, M. Gérard GUESNÉ, Mme Cécile KNITTEL, Mme Marie-Line LEDRU, Mme Michèle LEGESNE, Mme Myriam MORAND, M. Jannick NIEL, M. Michel ODEAU, M. Éric PAPILLON, M. Willy PAUVERT, M. Laurent PHILIBERT, Mme Nadège PIOGER, M. Jean-Yves RENARD, M. Thierry RENVOIZÉ, M. Didier REVEAU, Mme Sylvie SEQUEIRA, M. Xavier TERRIER, M. Didier TORCHÉ, M. Jean-Pierre TORCHÉ.

**Etait représenté** : 1 - M. Joël CIRON représenté par Mme Marianne BLOT.

**Pouvoirs** : 11 – M. Thierry BODIN ayant donné pouvoir à M. Éric PAPILLON, Mme Catherine BOSSY ayant donné pouvoir à Mme Christine CORMIER, M. Nicolas CHABLE ayant donné pouvoir à M. Thierry RENVOIZÉ, Mme Catherine CHANTEPIE ayant donné pouvoir à Mme Patricia ÉDET, M. Alain CRUCHET ayant donné pouvoir à M. Éric DESCOMBES, Mme Amélie DANGEUL ayant donné pouvoir à M. Serge AUGER, Mme Delphine LETESSIER ayant donné pouvoir à M. Laurent PHILIBERT, Mme Bénédicte MARCHAIS ayant donné pouvoir à Mme Cécile KNITTEL, Mme Françoise PELLODI ayant donné pouvoir à M. Emmanuel BOIS, Mme Sandra TRASSART-ROQUAIN ayant donné pouvoir à M. Gérard GUESNÉ, Mme Christiane VAN RYSSEL ayant donné pouvoir à Mme Sylvie SEQUEIRA.

**Etaient excusés** : 8 - M. Raymond BELLENCONTRE, M. Pierre BOULARD, M. Pascal BOURGOIN, M. Jean-Yves HERMELINE, M. Roland MARCOTTE, M. José PLANS, M. Gaëtan THOMAS, Mme Laëtitia VEEGAERT.

**Secrétaire de séance** : M. Dominique ÉDON.

## COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PERCHE EMERAUDE

### ZAER : AVIS SUR LE DOCUMENT CADRE RELATIF AU PHOTOVOLTAÏSME EN ZONES AGRICOLES ET NATURELLES

Le Conseil de communauté,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le code de l'urbanisme et notamment son article L111-29 alinéa 2 sur les sols réputés incultes ou non exploités,

Vu la loi d'accélération des énergies renouvelables (dite APER) du 10 mars 2023,

Vu le document cadre élaboré par la chambre d'agriculture et transmis par le préfet pour avis le 5 février 2025,

Vu le rapport du Président présenté par M. Thierry RENVOIZÉ, Vice-président en charge de l'Aménagement du Territoire,

Après en avoir délibéré,

**OBSERVE** que des erreurs ont été commises dans celui-ci, qu'il y a lieu notamment de retirer les sites identifiés qui sont localisés en zone U au niveau de l'urbanisme, et non en zone A ni en N.

**INVITE** les communes à vérifier ce document et émettre un avis sur celui-ci.

**PREND ACTE** que les sites sont exclusifs, il n'y aura donc pas de champs photovoltaïques en zone A ou N en dehors de ces espaces,

**EST INFOME** que les ombrières et les projets agrivoltaïques relèvent d'autres règles,

**AUTORISE** le Président ou son représentant à accomplir tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Adopté à l'unanimité

Voix pour : 47

Voix contre : 0

Abstention : 0

Fait et délibéré en séance publique

Le 10 mars 2025

Pour extrait conforme

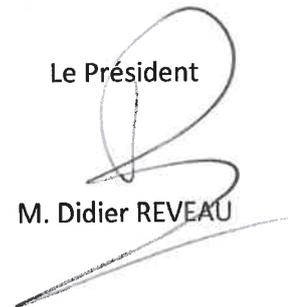
Le 11 mars 2025

Le Secrétaire de séance



M. Dominique ÉDON

Le Président



M. Didier REVEAU